



TREMOUILLE SAINT LOUP

**Compte rendu de la séance du vendredi 02 septembre 2022**

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

**Présents** : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU

**Excusés** : Alexandre GUILLAUME représenté par Samuel AUBERT

**Secrétaire(s) de la séance** : Bernadette ROUSSEAU

**Ordre du jour:**

**1-Voirie Programme 2022- Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que trois entreprises ont été consultées, pour le programme 2022 de voirie "Chemin des Plattes".

Lors de la commission d'appel d'offres en date du 03 septembre 2022, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise RMCL pour un montant de 26 447.30€ HT soit 31 736.76€ TTC .

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir entériner l'avis de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise RMCL pour un montant de 26 447.30€ HT soit 31 736.76 TTC .

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

**2-Indemnité au Père Michel MALVEZIN**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant du

Père Michel MALVEZIN, curé de la Paroisse, sollicitant la commune pour une indemnité de gardiennage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 voix pour, 1 abstention, 7 contre ( Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU) décide de ne pas accorder d' indemnité de gardiennage .

**3-Demande de subvention association de pêche**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une demande de subvention est sollicitée par l'Association de pêche de Larodde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 100€.

**4-Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Monsieur Alexander CONSTANTIN, Adjoint au Maire est désigné correspondant incendie défense.

**5-Convention cantine Mairie LARODDE**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire de l'année 2021-2022:

Facturation de la commune de Larodde à la commune: 4€02; Facturation aux familles: 1€; Montant pris en charge par la commune 3€02.

A la rentrée de septembre, les repas de la cantine seront préparés et livrés par la société SOLANID (Riom-es Montagne). Le repas sera facturé 4.29€ par la commune de LARODDE.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention avec la mairie de LARODDE.

**6-Convention cantine avec Thierry LEGOUFFE**

**Monsieur Samuel AUBERT ne prend pas part au vote.**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire de l'année 2021-2022:

Facturation du prestataire à la commune: 6€45; Facturation aux familles: 1€; Montant pris en charge par la commune 5€45.

A la rentrée de septembre, les repas de la cantine de BAGNOLS seront préparés et livrés par l' Hôtel des voyageurs représenté par Thierry LEGOUFFE. Le prix du repas sera facturé 6€45.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur LEGOUFFE Thierry.

### 7-Participation cantine 2021-2022

**Mr Samuel AUBERT concerné ne participe pas au vote.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Trémouille Saint Loup, par délibération n° 2015-11-005 en date du 3 Novembre 2015, a décidé de prendre en charge une partie du prix du repas de la cantine pour les enfants de la commune.

Monsieur le Maire indique également que quatre enfants sont concernés à la rentrée 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **prend** en charge la participation de 5.45 € par repas et par enfant scolarisé à BAGNOLS et 3.29€ par repas et par enfant scolarisé à LARODDE;
- **décide** d'émettre à l'encontre des familles concernées un titre de recettes pour la participation aux frais de cantine à savoir 1.00 € par repas et par enfant suivant l'état de présence à compter du mois de septembre.

### 8-Vote virement de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : |                                      | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--------------------------------------|----------|----------|
| 2188             | Autres immobilisations corporelles   | 2000.00  |          |
| 231 - 141        | Immobilisations corporelles en cours | -2000.00 |          |
| TOTAL :          |                                      | 0.00     | 0.00     |

### 9-Vote virement de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : |                                            | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--------------------------------------------|----------|----------|
| 2158             | Autres installation, matériel et outillage | 1000.00  |          |
| 231 - 141        | Immobilisations corporelles en cours       | -1000.00 |          |
| TOTAL :          |                                            | 0.00     | 0.00     |

### 10-Réparation de la cloche de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il faut remplacer le moteur de volée de la cloche de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **décide** de faire réparer le moteur de la cloche pour un montant de 2 137.00€ HT soit 2 564.40 TTC par l'entreprise BODET .
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

### 11-Commission travaux appel d'offre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur PARREY Jean-Claude souhaite être membre de la commission communale.

Après un vote l'assemblée a désigné :

Monsieur Jean-Claude PARREY comme membre de la commission des travaux.

Président : Mr Bruno EYZAT, Maire

Membres : Mr Alexander CONSTANTIN , Adjoint au Maire  
Mr André AUBERT, Adjoint au Maire  
Mr Samuel AUBERT, Conseiller Municipal  
Mme Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale  
Mr Guy BOYER, Conseiller Municipal  
Mr Alexandre GUILLAUME, Conseiller Municipal  
Mme Eliane MAGNY, Conseillère Municipale  
Mr Jean-Claude PARREY, Conseiller municipal

Le Maire  
Bruno EYZAT

